

Réf. : MFP/15004809

Lausanne, le 2 septembre 2009

**Consultation relative à la loi fédérale sur l'achat de marchandises dans les boutiques hors taxes des aéroports**

Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de la lettre du 6 mai 2009 du Département fédéral des finances relative à l'objet cité en marge et nous vous en remercions.

Vous sollicitez notre avis sur le projet qui vise à autoriser la vente de marchandises en franchise dans les boutiques hors taxes des aéroports aux passagers arrivant de l'étranger.

Ce projet intervient dans un contexte économique difficile où des recettes supplémentaires pour les aéroports et les cantons sont les bienvenues. A ce titre, il mérite d'être mis rapidement en place. Parmi les marchandises décidées par le Conseil fédéral, le Conseil d'Etat souhaite vivement qu'une large place soit garantie à la promotion des produits régionaux.

Pour tous ces motifs, le Conseil d'Etat soutient la révision du système d'achat dans les boutiques hors taxes des aéroports.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pascal Broulis

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean